

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-363
Référence Nomenclature n°8.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

**Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et Attractivité
Territoriale**

Service en charge : Affaires scolaires, Réussite Educative

**OBJET : Reconduction du dispositif « petits déjeuners » et signature
de la convention au titre de l'année scolaire 2023/2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la stratégie Interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018/2022 ;

Vu la délibération n°2022-293 du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2022, relative à l'approbation du Projet Educatif de Territoire ;

Considérant le financement de l'Etat pour soutenir le dispositif « petits déjeuners » à hauteur d'1€30 par petit déjeuner, avec l'objectif pour l'enfant de bénéficier de tous les apports en nutriments lui permettant de rester concentrer tout le matin et ainsi de faciliter ses apprentissages.

Considérant l'intérêt de reconduire le dispositif « petits déjeuners » au vu de son succès en 2022-2023,

Considérant que ce dispositif entre dans le cadre « Firminy Ecole Promotrice de Santé », un des axes de la politique éducative de la Ville qui vise à favoriser le bien être des élèves, leur bon développement, et à augmenter leur capacité d'apprentissage.

Et vu la convention telle que rapportée en annexe ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de partenariat avec l'Education Nationale, fixant les engagements réciproques des cosignataires et les conditions de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » au titre de l'année 2023-2024,
- Dire que la recette afférente sera versée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-363
Référence Nomenclature n°8.1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

32 Voix Pour,
1 Abstention (liste l'Élan Citoyen),

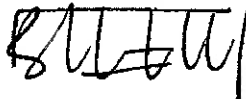
- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Education Nationale, fixant les engagements réciproques des cosignataires et les conditions de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners », au titre de l'année scolaire 2023/2024 ;
- **DIT** que la recette afférente sera versée au chapitre correspondant du Budget de la Commune ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

Daniel LOMBARDIN


Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 10/12/23....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI





Le Maire,

Julien LUYA



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

Reconduction du dispositif « petits déjeuners » et signature de la convention au titre de l'année scolaire 2023/2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLOUX Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

